

M. Leonsime Torer du mois de fevrier 1704 apres la
congrégation faite en nos messes parroissiales N. 2. 3.
et dixieme vers du mois de fevrier de la presente année des
bans de mariage accord entre marcial le roudier du
monteillon natif du village de l'homme parville
de rogere fils adefuner leonard le roudier monteillon et
de marqueritte boucillon la femme d'une part et jeanne
tiban fille a jacques tibeau vigneron du bourg de balac
audier de saintes sans quil nait paru d'aucun empêchement
civil ou canonique apres avoir reçu le consentement de
la marqueritte boucillon mere du susd marcial au
mariage accord. J'ay donne mon certifficat et lettre
congrégation au venerable curé de balac.

M. Ballit curé de rogere

le 10^e jour du mois de fevrier mil sept cent quatre vingt quatre